

## Attrition de notre clientèle : Une maladie fatale dans le temps

La commission économique du CSE s'est réunie avec la Direction le 23 septembre, à l'issue de cette rencontre elle a rendu son rapport sur la situation économique et financière 2019 de la CEPAC.

En effet les très bons résultats de notre entreprise sont à la hauteur de l'engagement quotidien de ses 3200 salariés. Notre entreprise est solide, grâce à ses forces vives et son fonds de commerce. Certes, nous sommes quelque part un colosse financier... mais aux pieds d'argile.

Souvent le diable se cache dans le détail, ainsi notre taux d'attrition se trouve noyé au milieu de centaines d'autres chiffres tout aussi importants. Pour le Syndicat Unifié-UNSA, cette perte de clientèle, 130000 clients actifs en 3 ans, devient « un point de fragilité majeur pour la CEPAC », surtout que ce problème est récurrent !

Pour le Syndicat Unifié-UNSA, cette « forte attrition persistante » pourrait mettre à mal la pérennité de nos emplois et donc de notre entreprise.

Pour enrayer cette tendance, Il faut impérativement que la direction du développement soit « réellement en soutien » de nos commerciaux en agence avec une feuille de route simple et claire. Le réseau commercial seul ne pourra pas y arriver...et va finir par s'épuiser !

Pour cela, le directoire doit instaurer une confiance auprès des directeurs tout en donnant aux managers les moyens de mettre en œuvre au sein de leur service ou de leurs agence, une organisation de travail opérationnelle, afin que le salarié « retrouve du bien-être et se sente utile dans son activité ». Le mix du télétravail et du présentiel est un élément de réponse...mais pas que, il faut ouvrir d'autres axes de réflexion !

Le manager en agence a un rôle clef et difficile. Il doit faire en sorte de motiver son équipe tout en provoquant le désir de conquête et de satisfaction de la clientèle.

C'est parce que nous devons garder et fidéliser tous nos salariés que nous allons garder et fidéliser nos meilleurs clients...Et non l'inverse !

**Le bureau Syndical**  
**[Agir pour Construire...Ensemble !](#)**  
**Nous comptons sur le soutien de chaque salarié de la CEPAC**  
**Syndiquez-vous, rejoignez le SU-UNSA**



## Bulletin d'adhésion 2020

(à retourner par mail sur [su.unsapacra@gmail.com](mailto:su.unsapacra@gmail.com))

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_

AFFECTATION : \_\_\_\_\_ ES : \_\_\_\_\_ REGION \_\_\_\_\_

CLASSIFICATION : \_\_\_\_\_ EMPLOI : \_\_\_\_\_

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ E-MAIL PERSO : \_\_\_\_\_

MOBILE PERSO : \_\_\_\_\_ MOBILE PRO : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ C.P. : \_\_\_\_\_

Date

Signature

### Tarif des Cotisations annuelles 2020

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	93 €	31,62€	9,30€
B	99 €	33,66€	9,90€
C	106 €	36,04€	10,60€
D	112 €	38,08€	11,20€
E	120 €	40,80€	12,00€
F	127 €	43,18€	12,70€
G	144 €	48,96€	14,40€
H	165 €	56,10€	16,50€
I	182 €	61,88€	18,20€
J	203 €	69,02€	20,30€
K	214 €	72,76€	21,40€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

**Paiement par prélèvement :**  
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

**Mensuel** (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

**Annuel**  (fin mai)

**Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

